

**REGLEMENT FINANCIER 2021/2022
DISTRICT DES VOSGES**

* Cotisations clubs	50,00 €
* Engagement championnats	
- D1 D2	57,70 €
- Divisions inférieures et Féminines	38,70 €
- Jeunes	16,50 €
* Engagement Coupes des Vosges seniors - vétérans	20,00 €
* Engagement Coupes des Vosges jeunes	10,00 €
* Engagements FUTSAL	
Coupe des Vosges SENIORS	30,00 €
Coupe des Vosges U15/U18	20,00 €
Coupe des Vosges Vétérans	10,00 €
* Forfaits simples	
- D1	38,00 €
- D2	38,00 €
- D3	38,00 €
- D4	24,00 €
- Vétérans	24,00 €
- Jeunes	24,00 €
- FUTSAL, toutes catégories	24,00 €
* Forfaits Coupes des Vosges	
- Seniors	38,00 €
- Jeunes	24,00 €
* Forfaits généraux	
- Seniors, vétérans et jeunes	38,00 €
- FUTSAL, toutes catégories	24,00 €
* Retard envoi feuille de match	17,60 €
* Non saisie des résultats sur internet	10,00 €
* Non transmission de la F.M.I.	10,00 €
* Manque de mesure pour respect de l'arbitre sur et en dehors du terrain	200,10€
* Non accompagnement de l'arbitre aux vestiaires	20,00 €
* Frais de dossier disciplinaire	
1 ^{er} avertissement	10,00 €
2 ^e avertissement	20,20 €
3 ^e avertissement	20,20 €
Carton rouge	40,40 €
* Frais d'instruction	116,20 €
* Non présentation de licence	12,30 €
* Frais de procédure pour réclamation	32,50 €
Remboursés par le club adverse lorsque celle-ci est reconnue valable	
* Frais de procédure d'appel	
- Affaire administrative	115,00 €
- Affaire disciplinaire	115,00 €
Remboursés lorsqu'il est reconnu valable pour affaires autres que disciplinaires	
* Demande tardive de dérogation	
(moins de 10 jours avant la date de la rencontre)	14,70 €
* Frais de déplacements par équipe finales Coupes des Vosges	1,50 €/km
* Indemnités forfait minimum (- 32 km)	50,10 €
* Minimum pouvant être demandé par le club recevant pour frais d'organisation	10,00 €
* Absence aux assemblées générales (art. 12.3 – Statuts du District)	40,00 €
* Candidature nouvel arbitre	80,00 €
* Sanctions financières du statut de l'arbitrage,	
<i>première saison d'infraction par arbitre manquant</i>	
- application du statut LGEF pour D1	120,00 €
- application du statut départemental pour D2, D3	116,20 €
- application du statut départemental pour D4	77,70 €
<i>Deuxième saison d'infraction : amendes doublées</i>	
<i>Troisième saison d'infraction : amendes triplées</i>	
<i>Quatrième saison d'infraction et suivantes : amendes quadruplées</i>	